

Gouvernement du Québec

Décret 25-96, 10 janvier 1996

CONCERNANT une modification au Décret 573-87 du 8 avril 1987 concernant la désignation et la délimitation des terres du domaine public

ATTENDU QUE l'article 85 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) permet au gouvernement de désigner et de délimiter des parties des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques;

ATTENDU QUE par le décret 573-87 du 8 avril 1987, tel que modifié par les décrets 497-91 du 10 avril 1991, 534-93 du 7 avril 1993 et 904-95 du 28 juin 1995, le gouvernement a désigné et délimité les parties des terres du domaine public décrites aux annexes 1 à 195 de ce décret aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger les annexes 4, 5 et 185 du décret 573-87 du 8 avril 1987;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le territoire de la partie des terres du domaine public décrite à l'annexe 171 du décret 573-87 du 8 avril 1987;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner et de délimiter la partie des terres du domaine public décrite à l'annexe 196 du présent décret aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Environnement et de la Faune:

QUE les annexes 4, 5 et 185 du décret 573-87 du 8 avril 1987 soient abrogées;

QUE les parties des terres du domaine public, décrites aux annexes 171 et 196 ci-jointes, soient désignées et délimitées aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques;

QUE l'annexe 171 ci-jointe remplace l'annexe correspondante du décret 573-87 du 8 avril 1987;

QUE le présent décret entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

ANNEXE 171

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA FAUNE
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LA TUQUE

DESCRIPTION TECHNIQUE

Terres du domaine public désignées en vertu du décret 573-87, Annexe 171, dossier 04-546

Un territoire situé dans la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Maurice, dans les cantons de: Pothier, Laurier et Charest, le tout en référence à l'arpentage primitif, ayant une superficie de 33,4 km² et dont la ligne périmétrique se décrit à l'aide d'une ligne brisée dont les coordonnées U.T.M. des sommets sont:

Point Coordonnée

- | | |
|----|---|
| 1 | 5 248 450 mN et 693 950 mE,
ce point est situé sur la limite sud-est du canton de Charest à l'intersection avec la limite nord-est de l'emprise d'un chemin conduisant au lac au Lard; de là, vers le nord-ouest, ladite emprise du chemin jusqu'au point 2; |
| 2 | 5 250 125 mN et 692 850 mE; |
| 3 | 5 251 100 mN et 692 800 mE; |
| 4 | 5 251 150 mN et 694 350 mE; |
| 5 | 5 253 100 mN et 692 200 mE; |
| 6 | 5 251 500 mN et 690 600 mE; |
| 7 | 5 250 850 mN et 691 200 mE; |
| 8 | 5 251 200 mN et 691 550 mE; |
| 9 | 5 249 400 mN et 691 600 mE; |
| 10 | 5 246 800 mN et 695 200 mE; |
| 11 | 5 240 750 mN et 695 500 mE; |
| 12 | 5 240 775 mN et 699 050 mE;
ce dernier point est situé à 60 m de la ligne des hautes eaux ordinaires (L.H.E.O.) sur la rive nord du lac de la Rivière; de là, vers l'est, une ligne parallèle et distante de 60 m de la rive dudit lac jusqu'au point 13; |
| 13 | 5 240 900 mN et 699 300 mE; |
| 14 | 5 242 800 mN et 699 250 mE;
ce dernier point est situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive ouest du lac des Ombres; de là, vers le nord, une ligne parallèle et distante de 60 m de la rive dudit lac jusqu'au point 15; |
| 15 | 5 243 350 mN et 699 150 mE; |
| 16 | 5 246 600 mN et 698 000 mE; |
| 17 | 5 247 300 mN ET 698 300 mE;
ce point est situé sur la limite nord-est de l'emprise d'un chemin conduisant au lac au Lard; de là, vers le nord-ouest, la limite de l'emprise dudit chemin jusqu'au point 18; |

Point Coordonnée

- 18 5 247 650 mN et 697 550 mE;
ce point est situé sur la limite est du bloc B du canton de Laurier; de là, vers le sud-ouest, ladite limite du bloc B, son prolongement et la limite est du bloc A du canton de Laurier jusqu'au point 19;
- 19 5 246 950 mN et 697 450 mE;
ce point est situé sur la L.H.E.O. de la rive est du lac au Lard; de là, vers le sud-ouest, le nord puis l'est, ladite rive et la rive sud du lac Bradley jusqu'au point 20;
- 20 5 248 010 mN et 697 625 mE;
ce point est situé sur la limite est du bloc B du canton de Laurier; de là, vers le sud-ouest, ladite limite jusqu'au point 21;
- 21 5 247 950 mN et 697 600 mE;
ce point est situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive du lac Bradley; de là, vers le nord-est, le nord-ouest puis le sud-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. dudit lac jusqu'au point 22;
- 22 5 248 350 mN et 697 100 mE;
ce point est situé sur la limite nord du bloc D du canton de Laurier; de là, vers l'est, la limite dudit bloc jusqu'au point 23;
- 23 5 248 350 mN et 697 160 mE;
ce point est situé sur la L.H.E.O. de la rive ouest du lac Bradley; de là, vers le sud-ouest, la L.H.E.O. sur la rive ouest du lac Bradley et du lac au Lard jusqu'au point 24;
- 24 5 246 850 mN et 696 600 mE;
ce point est situé sur la limite sud du bloc C du canton de Laurier; de là, vers le nord-ouest, ladite limite jusqu'au point 25;
- 25 5 246 950 mN et 696 400 mE;
de là, vers le nord-est, la limite ouest du bloc C jusqu'au point 26;
- 26 5 247 400 mN et 696 600 mE;
ce point est situé sur la limite nord de l'emprise d'un chemin conduisant au lac au Lard; de là, vers le nord-ouest, cette limite d'emprise jusqu'au point de départ.

Les coordonnées mentionnées ci-dessus sont exprimées en mètres et ont été relevées graphiquement à partir du quadrillage U.T.M. utilisé sur les cartes à l'échelle 1:50 000 publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada. (N.A.D. 1927, fuseau 18).

Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé et portant de numéro P-9044.

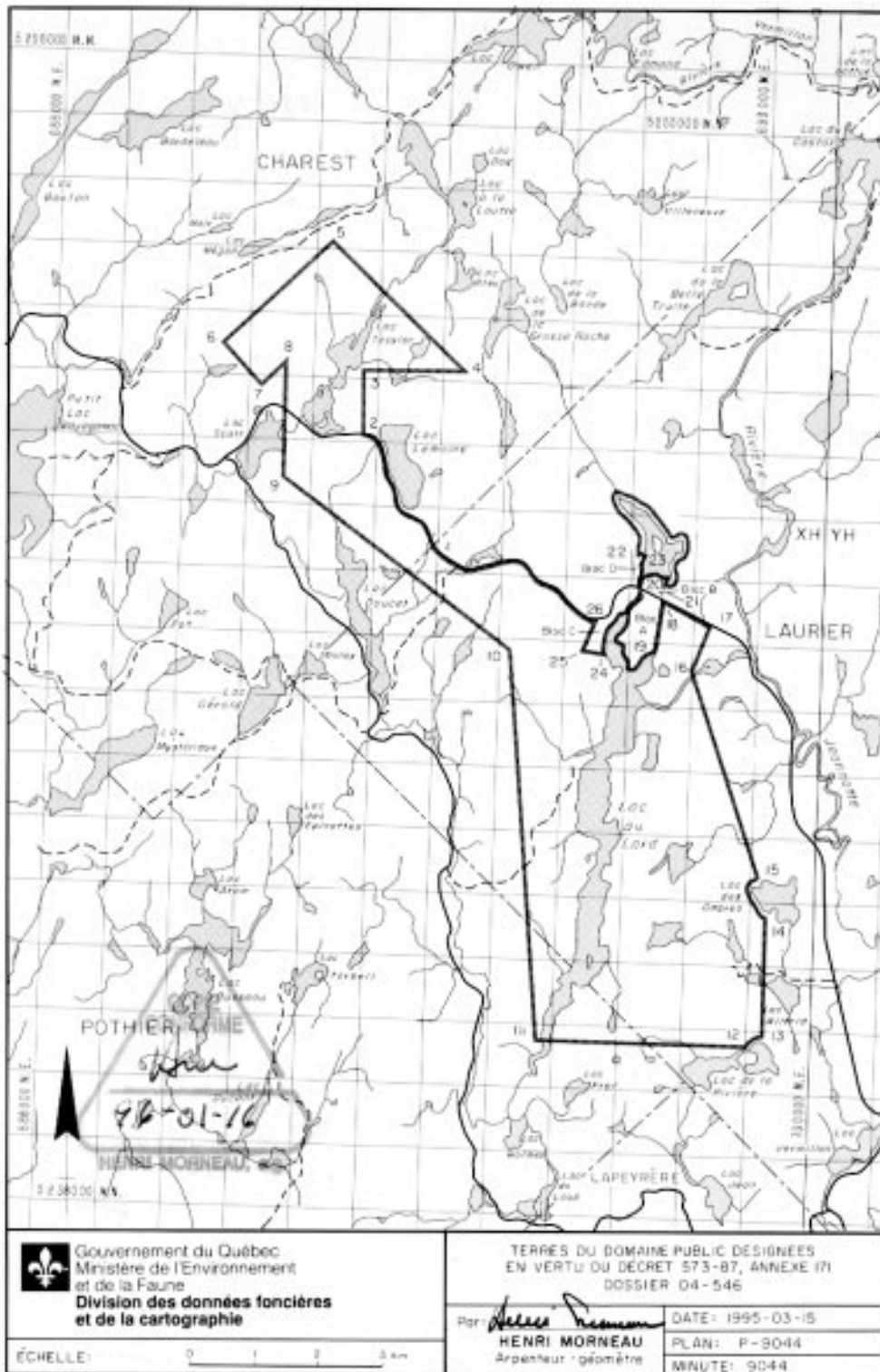
L'original de ce document est conservé à la Division des données foncières et de la cartographie du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Carte: 1:50 000 31 P/8

Préparée par: HENRI MORNEAU,
arpenteur-géomètre

Québec, le 14 mars 1995

Minute 9044



ANNEXE 196

PROVINCE DE QUÉBEC
 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
 ET DE LA FAUNE
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHICOUTIMI

DESCRIPTION TECHNIQUE**Terres du domaine public désignées à des fins de développement de l'utilisation des ressources fauniques**

Deux territoires faisant partie des municipalités régionales de comté du Fjord du Saguenay, de Manicouagan et en territoire non organisé ayant une superficie total de 207 km² et dont la ligne périmétrique se décrit comme suit:

Territoire A

Partant du point 1 situé à 60 m de la ligne des hautes eaux ordinaires (L.H.E.O.) sur la rive gauche de la rivière Auriac;

1 5 603 525 mN et 416 800 mE;

De là, vers l'ouest, une droite jusqu'au point 2;

2 5 603 425 mN et 415 125 mE;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 3 situé sur la L.H.E.O. sur la rive est d'un lac sans nom;

3 5 604 200 mN et 413 700 mE;

De là, vers le nord-ouest, cette L.H.E.O. et la L.H.E.O. sur la rive gauche de son tributaire jusqu'au point 4;

4 5 605 000 mN et 413 425 mE;

De là, vers le nord-est, une droite jusqu'au point 5 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive sud du lac Perdu;

5 5 605 950 mN et 413 650 mE;

De là, vers le nord-ouest puis le sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. jusqu'au point 6 situé à 60 m de la L.H.E.O. de l'émissaire d'un lac sans nom;

6 5 609 500 mN et 409 000 mE;

De là, vers le sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. et de la L.H.E.O. d'un lac sans nom de façon à l'inclure jusqu'au point 7;

7 5 608 900 mN et 408 875 mE;

De là, vers le sud-ouest, une droite jusqu'au point 8 situé sur la L.H.E.O. sur la rive gauche du tributaire d'un lac sans nom;

8 5 608 300 mN et 408 600 mE;

De là, vers le sud-ouest puis le nord-ouest, cette L.H.E.O. et la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom jusqu'au point 9;

9 5 608 175 mN et 407 925 mE;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 10 situé sur la L.H.E.O. sur la rive est de la rivière Betsiamites;

10 5 609 775 mN et 407 400 mE;

De là, vers le nord-est, cette L.H.E.O. jusqu'au point 11;

11 5 610 000 mN et 407 425 mE;

De là, vers l'est, une droite jusqu'au point 12 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive droite d'un émissaire du lac Perdu;

12 5 610 000 mN et 407 550 mE;

De là, vers le sud-est, le nord-est puis le nord-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O., de la L.H.E.O. sur la rive ouest du lac Perdu et de la L.H.E.O. d'une chaîne de ruisseaux et de lacs de façon à les inclure jusqu'au point 13;

13 5 618 200 mN et 408 850 mE;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 14;

14 5 618 500 mN et 408 025 mE;

De là, vers le nord, une droite jusqu'au point 15 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive ouest d'un lac sans nom;

15 5 624 400 mN et 407 950 mE;

De là, vers le nord puis le nord-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. et de la L.H.E.O. sur la rive droite d'un tributaire d'un lac sans nom jusqu'au point 16;

16 5 624 725 mN et 408 300 mE;

De là, vers le nord-est, une droite jusqu'au point 17 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom;

17 5 625 050 mN et 408 775 mE;

De là, vers le nord-est, une droite jusqu'au point 18;

18 5 625 150 mN et 409 325 mE;

De là, vers le nord-est, une ligne brisée passant par le point 19 jusqu'au point 20 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom;

Point Coordonnées

19 5 625 850 mN et 412 150 mE;
20 5 625 900 mN et 412 650 mE;

De là, vers le nord-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O., de la L.H.E.O. d'un tributaire et d'un lac sans nom de façon à les inclure jusqu'au point 21;

21 5 625 875 mN et 413 125 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 22 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive gauche d'un tributaire d'un petit lac sans nom;

22 5 625 800 mN et 413 100 mE;

De là, vers le sud-est, le sud-ouest puis le sud-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. et de la L.H.E.O. d'un lac sans nom de façon à l'inclure jusqu'au point 23;

23 5 625 225 mN et 413 500 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 24 situé à 60 m de la rive gauche de la rivière de la Grande Charge;

24 5 625 025 mN et 414 100 mE;

De là, vers le sud-ouest puis le nord-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de la L.H.E.O. et de la L.H.E.O. sur la rive est du lac Perdu jusqu'au point 25;

25 5 622 950 mN et 414 875 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 26 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive sud d'un tributaire du lac Perdu;

26 5 622 450 mN et 415 450 mE;

De là, vers le sud-ouest, le sud-est puis le nord-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O., de la L.H.E.O. sur la rive nord du lac Perdu et de la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière aux Pékans jusqu'au point 27;

27 5 622 100 mN et 419 000 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 28 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière aux Pékans;

28 5 621 950 mN et 419 175 mE;

De là, vers le sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. et de la L.H.E.O. d'un tributaire du lac Perdu jusqu'au point 29;

29 5 621 300 mN et 418 925 mE;

De là, vers le sud-ouest, une droite jusqu'au point 30 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive gauche d'un tributaire du lac Perdu;

30 5 621 025 mN et 418 875 mE;

De là, vers le sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. et de la L.H.E.O. sur la rive est du lac Perdu jusqu'au point 31 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive droite d'un tributaire du lac Perdu;

31 5 617 375 mN et 416 000 mE;

De là, vers le sud, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. et de la L.H.E.O. située sur la rive est d'un lac sans nom jusqu'au point 32;

32 5 616 150 mN et 415 800 mE;

De là, vers le sud-ouest, une droite jusqu'au point 33 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive ouest d'un lac sans nom;

33 5 615 825 mN et 415 075 mE;

De là, vers le sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O., de la L.H.E.O. située sur la rive gauche d'un tributaire du lac Perdu et de la L.H.E.O. sur la rive est du lac Perdu jusqu'au point 34;

34 5 612 000 mN et 414 350 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 35 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom;

35 5 611 525 mN et 414 625 mE;

De là, vers le sud-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. et de la L.H.E.O. d'une chaîne de ruisseaux et de lacs de façon à les inclure jusqu'au point 36;

36 5 609 075 mN et 415 900 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 37 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom;

37 5 608 725 mN et 416 000 mE;

De là, vers le sud-est puis le sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. et de la L.H.E.O. d'une chaîne de ruisseaux et de lacs de façon à les inclure jusqu'au point 38 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Auriac;

38 5 606 500 mN et 416 625 mE;

De là, vers le sud-ouest, une droite jusqu'au point 39 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière Auriac;

39 5 606 275 mN et 416 875 mE;

De là, vers le sud-est puis le sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. jusqu'au point de départ.

SUPERFICIE: 111 km²

Territoire B

Partant du point 1 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière Écho;

1 5 603 325 mN et 425 400 mE;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 2 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Écho;

2 5 603 450 mN et 425 275 mE;

De là, vers le nord-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. jusqu'au point 3 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Écho;

3 5 608 400 mN et 425 700 mE;

De là, vers le nord-est, une droite jusqu'au point 4 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive nord d'un tributaire de la rivière Écho;

4 5 608 575 mN et 425 850 mE;

De là, vers le nord-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. et de la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom jusqu'au point 5;

5 5 609 450 mN et 427 175 mE;

De là, vers le nord-est, une droite jusqu'au point 6 situé sur la L.H.E.O. sur la rive est d'un lac sans nom;

6 5 611 725 mN et 427 700 mE;

De là, vers le nord-ouest puis nord-est, une chaîne de ruisseaux et de lacs de façon à les exclure jusqu'au point 7;

7 5 618 375 mN et 429 125 mE;

De là, vers le nord, une droite jusqu'au point 8 situé sur la L.H.E.O. sur la rive sud d'un lac sans nom;

8 5 618 625 mN et 429 125 mE;

De là, vers le nord-est, cette L.H.E.O. jusqu'au point 9;

9 5 621 325 mN et 429 950 mE;

De là, vers le nord, une droite jusqu'au point 10 situé sur la L.H.E.O. sur la rive sud d'un lac sans nom;

10 5 621 750 mN et 429 950 mE;

De là, vers le nord-ouest, le sud-ouest puis le nord-est, cette L.H.E.O. de façon à l'exclure jusqu'au point 11;

11 5 622 675 mN et 430 675 mE;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 12 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive sud d'un lac sans nom;

12 5 623 925 mN et 429 200 mE;

De là, vers le nord-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. jusqu'au point 13;

13 5 624 400 mN et 429 100 mE;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 14 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive gauche d'un tributaire d'un lac sans nom;

14 5 625 325 mN et 428 775 mE;

De là, vers le nord-est, le sud-est puis le nord-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. et d'une chaîne de lacs et de ruisseaux de façon à les inclure jusqu'au point 15;

15 5 627 375 mN et 433 150 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 16 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom;

16 5 627 150 mN et 435 100 mE;

De là, vers le sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. jusqu'au point 17;

17 5 627 050 mN et 435 500 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 18 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom;

18 5 626 000 mN et 436 500 mE;

De là, vers le sud-ouest puis le nord-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. et de la L.H.E.O. d'une chaîne de ruisseaux et de lacs de façon à les inclure jusqu'au point 19;

19 5 622 950 mN et 435 000 mE;

De là, vers l'est, une droite jusqu'au point 20 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive sud d'un lac sans nom;

20 5 622 950 mN et 432 575 mE;

De là, vers le nord-ouest puis le sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. et d'une chaîne de ruisseaux et de lacs de façon à les inclure jusqu'au point 21;

21 5 617 850 mN et 430 650 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 22 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom;

22 5 614 050 mN et 431 900 mE;

De là, vers le sud-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. et de la L.H.E.O. d'une chaîne de ruisseaux et de lacs de façon à les inclure jusqu'au point 23;

23 5 613 475 mN et 432 425 mE;

De là, vers le sud-ouest, une droite jusqu'au point 24 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive nord-est d'un lac sans nom;

24 5 612 025 mN et 431 875 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 25 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom;

25 5 610 425 mN et 431 875 mE;

De là, vers le sud-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. et d'une chaîne de ruisseaux et de lacs de façon à les inclure jusqu'au point 26;

26 5 608 875 mN et 432 775 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 27 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive nord-est d'un lac sans nom;

27 5 607 400 mN et 431 900 mE;

De là, vers le sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. jusqu'au point 28;

28 5 607 000 mN et 431 650 mE;

De là, vers le sud-ouest, une ligne brisée passant par les points suivants jusqu'au point 34 situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive gauche d'un émissaire du lac des Trois-Îles;

Point Coordonnées

29 5 604 950 mN et 430 125 mE;

30 5 604 475 mN et 429 650 mE;

31 5 603 400 mN et 428 725 mE;

32 5 603 125 mN et 427 975 mE;

33 5 603 000 mN et 427 025 mE;

34 5 603 100 mN et 426 850 mE;

De là, vers le sud-ouest puis le nord-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette L.H.E.O. et de la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière Écho jusqu'au point de départ.

SUPERFICIE: 96 km²

Les coordonnées U.T.M. mentionnées ci-dessus ont été relevées graphiquement à partir des cartes à l'échelle 1:50 000 publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada.

Le tout tel que montré sur une carte à l'échelle 1:100 000 et portant le numéro P-1018, conservée à la Division des données foncières et de la cartographie.

L'original de ce document est conservé à la Division des données foncières et de la cartographie du ministère de l'Environnement et de la Faune.

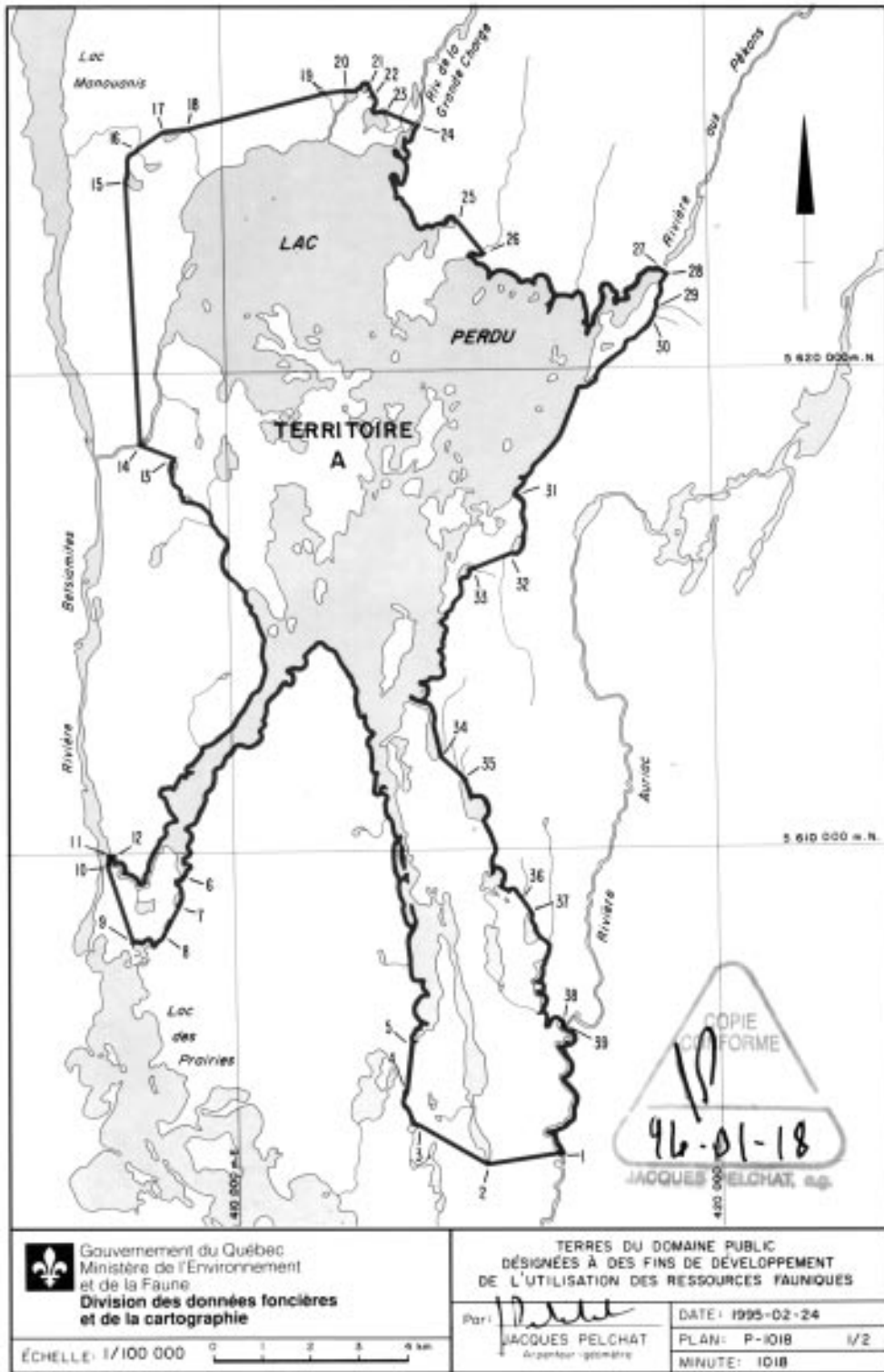
Cartes: 1:50 000 22 K/12, 13, 22 L/9, 16


Préparée par: JACQUES PELCHAT,
arpenteur-géomètre

Québec, le 24 février 1995

Minute 1018

Toponymie révisée par la Commission de toponymie en juin 1994.




 Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Environnement
 et de la Faune
 Division des données foncières
 et de la cartographie

ÉCHELLE: 1/100 000

TERRES DU DOMAINE PUBLIC
 DÉSIGNÉES À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT
 DE L'UTILISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES

Par: 	DATE: 1995-02-24
JACQUES PELCHAT arpenteur-géomètre	PLAN: P-1018 1/2
	MINUTE: 1018

Art Syméon inc.

